

**COMMUNIQUÉ No. 31 — 25 février 2021
INFORMATIONS**

Aux pasteurs, aux équipes pastorales paroissiales et aux congrégations religieuses

Frères et sœurs, voici quelques informations et appels à l'action, alors que nous avançons en Carême :

1. Tenue de rassemblements dans des lieux de culte

Plusieurs groupes ont récemment interpellé le gouvernement, jugeant inacceptable que des rassemblements soient autorisés dans des salles de cinéma pour un maximum de 250 personnes en zone rouge, alors que les rassemblements dans les lieux de culte sont limités à seulement 10 participants.

La table interreligieuse de concertation du Québec a publié un communiqué à cet effet en date du 23 février dernier: <http://bit.ly/CommuniquéTable20210223>.

Notre archevêque, Mgr Christian Lépine, a également émis un message pour rappeler que les besoins spirituels sont des besoins humains essentiels ([lien](#)).

L'une et l'autre prise de position proposent de fixer la limite de participants à une célébration dans les lieux de culte à 30% de leur capacité d'accueil habituelle.

Vous pouvez vous aussi faire entendre votre voix sur cette question:

- A. En appelant votre député. Pour informations : <http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/index.html>
- B. En communiquant avec la direction régionale de la santé publique : <http://bit.ly/DirectionSantéPublique>
- C. En signant la pétition « Chrétiens, sauvons Pâques! »: <http://bit.ly/PetitionSauvonsPaques>

2. Commémoration pour les victimes de la Covid-19 : jeudi 11 mars 2021

Une journée nationale de commémoration des victimes de la Covid-19 a été décrétée par le gouvernement du Québec; elle aura lieu le jeudi 11 mars 2021. Les communautés de foi sont invitées à s'associer à cet événement.

Nous vous proposons plusieurs initiatives que vous pouvez mettre en œuvre selon vos possibilités :

- À la suite du cérémonial civique, devant l'Assemblée nationale, entre midi et 13h00, observer une minute de silence à 13 h et, si possible, sonner le glas ou lancer une volée de cloches à 13 h 01.
- Mettre en place un élément mémorial sur le parvis de votre lieu de culte (par exemple: une croix), afin qu'on puisse aisément venir s'y recueillir et y déposer une fleur, un lampion, une carte, un objet.
- Prévoir une messe, un temps de prière.

N'hésitez pas à nous faire connaître (vg@diocesemontreal.org et communications@diocesemontreal.org) d'ici le 4 mars les initiatives qui seront mises sur pied dans votre paroisse. L'AECQ les communiquera au gouvernement qui est prêt à les publiciser.

Mgr Lépine présidera une messe commémorative, le 11 mars à 17h00, en la cathédrale Marie-Reine-du-Monde. On pourra la suivre sur la chaîne YouTube de notre diocèse ([lien](#)).

De plus, le Centre canadien d'œcuménisme vous invite à participer via Zoom à une cérémonie interreligieuse en mémoire des personnes décédées de la COVID-19, le 11 mars prochain, à 20h00. Des personnes de différentes communautés de foi vont prier pour les défunts. L'événement est gratuit. Pour vous inscrire, cliquez ici : <https://forms.gle/REwdf3RJwaSm43vv7>

3. Assemblées de paroissiens en vue de l'élection de marguilliers

Plusieurs communautés paroissiales n'ont pas été en mesure de tenir une assemblée avant la fin de l'année 2020, et n'ont pas pu procéder à l'élection de nouveaux marguilliers. Le contexte actuel ne favorise toujours pas la tenue d'une telle assemblée. Voici donc quelques directives pour guider l'action :

- Chaque paroisse se retrouvant dans cette situation devra procéder à la tenue d'une assemblée électorale dès que les conditions le permettront.
- En attendant, les marguilliers dont le mandat arrivait à échéance le 31 décembre 2020 voient celui-ci se prolonger jusqu'à ce qu'ils soient remplacés.
- Toutefois, une fabrique qui discerne avoir besoin de pourvoir sans délai à un ou des postes de marguillier peut demander à l'archevêque de les nommer lui-même (cf. Article 41; Loi sur les Fabriques). On se référera alors au document d'accompagnement suivant ([lien](#)) pour les nominations des marguilliers et à celui-ci pour les nominations des administrateurs des missions ([lien](#)).
- Si une fabrique a recours à cette demande spéciale, prendre note :
 - Qu'une résolution de la fabrique approuvée à l'unanimité de ses membres devra être présentée;
 - Qu'un marguillier ou une marguillière ayant accompli deux termes complets consécutifs ne peut être immédiatement proposé pour un troisième mandat de 3 ans;
 - Qu'il est souhaitable qu'une consultation des paroissiens soit effectuée au sujet des personnes à proposer pour les postes à combler. Que cette consultation soit la plus large possible, selon les moyens que la fabrique pourra déterminer.

4. Vaccins

La commission du Vatican sur la COVID-19 nous a fait parvenir des documents concernant, entre autres, la moralité de la vaccination d'un point de vue catholique :

- Note de la Congrégation pour la doctrine de la foi : <http://bit.ly/VaccinsDoctrineFoi>
- Document de la Commission du Vatican sur la COVID-19 et de l'Académie pontificale de la vie : <http://bit.ly/Vaccinéquitable>

En Jésus, notre Résurrection,



+ Alain Faubert, VG
Évêque auxiliaire à Montréal